

1 De Gaulle s'oppose à la CED 1954

« [...] On prétend établir une "communauté de défense" et créer une armée qualifiée d'"européenne" sous commandement américain. Pêle-mêle avec l'Allemagne et l'Italie vaincues, la France doit verser ses hommes, ses armes, son argent, dans un mélange apatride. Cet abaissement lui est infligé au nom de l'égalité des droits, pour que l'Allemagne soit réputée n'avoir pas d'armée tout en refaisant ses forces militaires. Bien entendu, la France, entre toutes les grandes nations qui ont aujourd'hui une armée, est la seule qui perde la sienne [...]. Enfin, la France ne pourra pas sans l'agrément du chef suprême américain, envoyer dans les territoires d'Outre-mer aucun des éléments qu'elle verse à l'armée dite "européenne". »

DISCOURS DU GÉNÉRAL DE GAULLE, LE 6 JUIN 1952.

3 Relancer l'Europe 1969

« Nous arrivons à la fin de la période transitoire. La disparition des droits de douane entre nos pays est à l'heure actuelle complète. Le Marché commun agricole a été patiemment mis au point. Mais de nombreuses questions nous sont posées. [...] Les six pays sont-ils prêts à étendre l'action commune à d'autres domaines ? Entendons-nous ou non progresser dans la coordination des politiques économique et monétaire, la coopération technologique, l'harmonisation des fiscalités, le droit des sociétés ? [...]

Trois problèmes [...] sont devant nous :

- Celui dit de "l'achèvement", c'est-à-dire du passage à la période définitive et de l'adoption d'un règlement financier définitif.

- Celui de "l'approfondissement" qu'on appelle aussi développement, qui recouvre les perspectives d'évolution de la Communauté.

- Celui de "l'élargissement", c'est-à-dire des demandes d'adhésion.

En réalité, l'étude de ces trois problèmes dépend de la réponse que nous entendons donner à une question unique : sommes-nous décidés à poursuivre la construction de la Communauté européenne ? [...]

À l'heure où, nous le savons bien, les très grandes puissances qu'il s'agisse de l'Union soviétique mais aussi des États-Unis d'Amérique, ne considèrent [...] les problèmes européens qu'en fonction de leurs intérêts propres, nous devons à nos peuples de ranimer l'espérance d'une Europe maîtresse de son propre destin. »

DECLARATION DU PRÉSIDENT FRANÇAIS GEORGES POMPIDOU À LA HAYE, 1^{er} DÉCEMBRE 1969.

nécessité de poursuivre la construction européenne dans les 3 voies évoquées pour acquérir une indépendance géopolitique

2 visions de l'Europe :

soit vision fonctionnaliste anglaise :
une simple Europe marchande

soit vision fédéraliste de Monnet
une Europe supranationale

2 Les dispositions majeures des traités de Rome 1957

Il refuse toute supranationalité

Tout contrôle atlantique

Art. 2. La Communauté a pour mission, par l'établissement d'un marché commun et par le rapprochement progressif des politiques économiques des États membres, de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit.

Art. 3. (...) La Communauté comporte (...) :

a. L'élimination des droits de douane et des restrictions quantitatives à l'entrée et à la sortie des marchandises (...)

b. L'établissement d'un tarif douanier commun et d'une politique commerciale commune envers les États tiers.

c. L'abolition, entre les États membres, des obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.

d. L'instauration d'une politique commune dans le domaine de l'agriculture. (...)

i. La création d'un fonds social européen, en vue d'améliorer les possibilités d'emploi des travailleurs et de contribuer au relèvement de leur niveau de vie.

4 L'Europe " à la croisée des chemins " 1985

Président de la Commission depuis janvier 1985, Jacques Delors veut relancer la construction européenne. Ce livre blanc est à l'origine de l'Acte unique de 1986.

Faire l'unité de ce grand marché (de 320 millions de consommateurs) suppose que les États membres de la Communauté s'accordent sur l'abolition des barrières de toute nature, l'harmonisation des règles, le rapprochement des législations et des structures fiscales, le renforcement de leur coopération monétaire (...). Cette ambition est à notre portée, pour peu que nous tirions les enseignements du passé et en particulier des échecs et des lenteurs enregistrés. (...) En ce qui concerne l'élimination des frontières physiques, l'exemple qui vient aussitôt à l'esprit est celui des postes de douane aux frontières, qui représentent pour nos citoyens le symbole flagrant du manque d'unité de la Communauté. Leur disparition constituerait donc le signe le plus marquant de la transformation de l'Europe en un marché réellement commun. (...)

L'Europe est à la croisée des chemins. Soit elle va de l'avant, avec fermeté et détermination, soit elle retourne à la médiocrité. Ou bien nous nous résolvons à parfaire l'intégration économique de l'Europe, ou bien nous abdiquons par manque de volonté politique devant l'immensité de la tâche, et nous laissons l'Europe devenir une simple zone de libre-échange.

Jacques Delors, L'achèvement du marché intérieur. Livre blanc de la Commission à l'intention du Conseil européen, juin 1985.